

Participation à la conférence annuelle de l'AMVP

Du 15 au 19 septembre s'est tenue à Séoul, Corée, la 47^{ème} édition de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP), à laquelle un agent du Secrétariat était présent. Pendant 5 jours, les représentants des autorités de protection des données de 90 pays différents ont discuté, débattu et partagé autour du thème « *L'intelligence artificielle dans notre vie quotidienne : questions relatives aux données et à la vie privée* » afin de promouvoir la protection de la vie privée à l'échelle mondiale et faire progresser les efforts collectifs en la matière au profit des particuliers et des organisations. Lors de la session fermée, l'AMVP a entre autres évoqué le besoin pour les Autorités de développer des mécanismes de coopération entre elles mais également avec les parties prenantes, et a adopté 3 résolutions :

- sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de données à caractère personnel pour pré-entraîner, entraîner et affiner des modèles d'Intelligence Artificielle (IA) ;
- sur la supervision humaine significative des décisions impliquant des systèmes d'IA ;
- sur l'éducation numérique, la confidentialité et la protection des données personnelles pour une citoyenneté numérique responsable et inclusive.

Elle a également élu son nouveau Président, le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada.



La session ouverte a par ailleurs été l'occasion pour le Groupe de

travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (GT AID) dont Monaco assure la vice-présidence, d'organiser en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), un panel consacré à l'importance du travail accompli au cours des dix dernières années dans le domaine de la protection des données dans l'action humanitaire. Les thèmes suivants ont notamment été abordés :

- En quoi la protection des données est-elle différente dans les contextes fragiles, où les vulnérabilités sont élevées?
- Quels sont les défis spécifiques liés à la transformation numérique du secteur humanitaire?
- Comment les organisations internationales, les entités de contrôle et les autorités chargées de la protection des données peuvent-elles coopérer pour relever certains de ces défis?
- Comment un cadre mondial de protection des données peut-il aider et se traduire de manière significative dans différentes langues et cultures afin d'aider les organisations humanitaires à relever ces défis?